

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES DE LA FACULTE D'ECONOMIE ET DE GESTION

MASTER Mention AIX-MARSEILLE SCIENCES ECONOMIQUES

(DOMAINE DROIT, ECONOMIE, GESTION)
Année universitaire 2015-2016

Document approuvé à la CFVU du 10 Septembre 2015

Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) des formations de licence (L) et de master (M) de l'Université d'Aix-Marseille s'organisent selon trois niveaux :

- niveau 1 : le présent cadrage d'établissement
- niveau 2 : les prescriptions communes à l'ensemble des L ou des M d'une même composante
- niveau 3 : les dispositions propres à une formation (maquettes d'enseignement et MCC spécifiques aux unités d'enseignement (UE))

Les règles de niveau 2 et 3 des composantes doivent respecter strictement les règles établissement de niveau 1. L'organisation et le déroulement des examens se conforment par ailleurs à la Charte des examens d'AMU approuvée par le Conseil d'Administration du 17 juillet 2012.

I) Modalités d'inscription, de progression et de validation : cadrage général¹

1. Architecture et principes généraux d'organisation des diplômes

Chaque diplôme est organisé en semestres, eux-mêmes décomposés en unités d'enseignement (UE). A chaque UE est affecté un nombre défini de crédits (ECTS). Un semestre correspond à un total de 30 crédits, répartis sur l'ensemble des UE qui le constituent. Une année universitaire se compose de deux semestres : elle regroupe un total de 60 crédits.

La licence comporte six semestres : elle représente une valeur de 180 crédits.

Le master comporte quatre semestres : il représente une valeur de 120 crédits.

Principes de validation des enseignements crédités

Les unités d'enseignement peuvent être acquises selon deux modalités :

- par CAPITALISATION : lorsque l'UE est validée selon les critères définis dans le règlement d'examen, les crédits associés sont définitivement obtenus.
- par COMPENSATION : lorsque la note obtenue à l'UE est insuffisante, celle-ci peut toutefois être compensée par les notes obtenues à d'autres unités d'enseignement du même semestre ou de la même année (cf précisions infra). L'UE déficiente est alors déclarée acquise par compensation.

Les modalités de capitalisation/compensation propres à chaque formation sont exposées en détail dans les dispositions particulières : il appartient à chaque étudiant d'en prendre connaissance et de s'y reporter précisément.

Les semestres sont construits pédagogiquement de manière à donner à l'étudiant la possibilité d'élaborer progressivement son projet de formation.

L'**inscription administrative annuelle** permet à l'étudiant de s'acquitter de ses droits de scolarité : elle n'a lieu qu'une fois au début de l'année universitaire et couvre donc les deux semestres.

Elle doit impérativement être complétée par une **inscription pédagogique semestrielle** : pour chaque semestre, l'étudiant se prononce sur le choix des UE dont il va suivre les enseignements, notamment dans les cas où la formation dispensée propose des éléments optionnels.

2. Dispositions spécifiques au master

2.A) Modalités d'inscription

L'accès au niveau **master 1** est ouvert aux titulaires d'une licence dans un domaine compatible avec celui du master. Les 180 crédits de la licence doivent être entièrement acquis par l'étudiant : aucun dispositif d'enjambement ou de passage anticipé au niveau M 1 n'est autorisé si la licence n'est pas validée dans sa totalité.

¹ Cadrage général approuvé par la CFVU du 7 mai 2015

L'accès au **master 2** est contingenté : il est soumis à une sélection ouverte aux titulaires des 60 crédits de master 1 ou équivalent.

En master 1, le redoublement est de droit.

En master 2, toute inscription supplémentaire est soumise à l'appréciation du jury de diplôme.

2.B) Critères de validation des enseignements appliqués dans l'établissement

2.B)a) Validation de l'UE

Une UE est acquise par capitalisation dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20.

Les éléments constitutifs d'une UE se compensent entre eux à l'intérieur d'une même UE.

Les UE se compensent entre elles au sein d'un même semestre.

Le règlement d'examen peut prévoir une/des note(s)-seuil(s) inférieure(s) à 10/20, au-dessous desquelles la compensation au semestre n'est pas possible. Ces seuils peuvent être appliqués au niveau de l'UE ou de l'élément constitutif de l'UE.

2.B)b) Validation du semestre et de l'année

En master 1

Deux formules, exclusives l'une de l'autre, sont possibles :

*Les semestres se compensent entre eux pour la validation de l'année et l'évaluation des connaissances est effectuée sur une session unique.

*Les semestres ne se compensent pas et l'évaluation des connaissances est effectuée sur deux sessions.

Un semestre est validé par capitalisation si la note semestrielle obtenue est supérieure ou égale à 10/20.

Un semestre peut être validé par compensation dans les conditions cumulatives suivantes :

- dans le seul cadre d'une année de M1 organisée sur une session unique ;
- si la note obtenue par calcul de la moyenne des deux semestres de l'année est supérieure ou égale à 10/20.

En master 2, les semestres ne se compensent pas et l'évaluation des connaissances est effectuée sur une session unique.

Un semestre est validé par capitalisation si la note semestrielle obtenue est supérieure ou égale à 10/20.

La présence à toutes les épreuves d'examen est obligatoire, que la mention propose une session unique ou deux sessions.

Dans le cas où deux sessions sont organisées, tout étudiant concerné par la seconde session est tenu de se présenter à chacune des épreuves relatives aux UE non acquises en session 1.

2.B)c) Validation du diplôme de master

La validation du niveau M2 vaut validation du diplôme de master.

Délivrance de la maîtrise :

La validation du niveau M1 permet l'obtention du diplôme de maîtrise.

2.B)d) Détermination de la mention

La détermination de la mention se fait à l'année : une mention sera attribuée à l'étudiant pour l'année de master 1 sur la base de la moyenne générale annuelle au M 1 ; de même une mention sera calculée pour l'année de master 2, sur la base de la moyenne générale annuelle au M 2.

La mention est définie selon les seuils indiqués au paragraphe 2.C)f)

2.B)e) Obligation d'assiduité

Les étudiants inscrits au titre d'une formation sont soumis à une obligation d'assiduité concernant l'assistance à l'ensemble des enseignements du cursus. Toute dérogation éventuelle à cette règle sera exercée dans des conditions fixées par la composante.

3. Dispositions concernant les absences, dispenses, validations d'acquis, bonus, stages

3.A) Prise en compte des absences justifiées et injustifiées

Le statut « défaillant » est affecté à tout étudiant ayant enregistré une absence justifiée ou injustifiée à un examen. Cette règle vaut pour toutes les sessions d'examen, pour les formations évaluées au moyen d'une session unique comme pour les formations évaluées au moyen de deux sessions.

Le statut de défaillant entraîne le non calcul de la moyenne au semestre et donc l'invalidation du semestre.

Les étudiants absents lors d'une épreuve bénéficient d'un délai de **5 jours ouvrés** pour justifier leur absence auprès de la scolarité de leur composante de rattachement. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

A l'issue de la dernière session d'examen, l'admission à composer lors d'une session exceptionnelle de substitution organisée par la composante peut être autorisée au bénéfice des étudiants défaillants qui en ont formulé la demande expresse, et dont l'absence a été justifiée.

Une commission *ad hoc* de composante est compétente pour statuer sur ces demandes. Elle apprécie le caractère exceptionnel et la gravité des circonstances de l'absence justifiée, en s'appuyant notamment sur les critères suivants :

- survenue de faits graves avérés ayant physiquement empêché l'étudiant de participer à l'épreuve tels qu'hospitalisation ;
- événement familial avéré et grave (tel que décès) ayant touché un membre de la famille ayant un lien direct avec l'étudiant (conjoint, enfant, père, mère, fratrie).

Dans le cadre d'un contrôle continu, il appartient à la composante d'apprécier dans quelle mesure une absence constatée à une/des épreuve(s) constitutive(s) de l'évaluation déterminera l'attribution d'une absence justifiée ou injustifiée à l'élément pédagogique correspondant.

3.B) Prise en compte des dispenses d'examen et des validations d'acquis

Les éléments pédagogiques affectés d'une validation d'acquis ou d'une dispense d'examen ne sont pas pris en compte dans les calculs de moyennes numériques.

3.C) Bonification semestrielle en master

3.C)a) En master 1

La pratique d'une ou de deux activités facultatives donnant lieu à un bonus semestriel est possible : ce choix sera exprimé par l'étudiant à l'occasion de son inscription pédagogique semestrielle.

La nature de ces activités relèvera de l'un des domaines suivants : 1) culture, 2) sport, 3) engagement étudiant, 4) approfondissement des connaissances. Par ailleurs, d'autres types d'activités bonifiées peuvent être proposées par la composante : il appartient à l'étudiant de se renseigner auprès des services compétents de son UFR/département/école/institut.

La bonification ainsi obtenue se traduit par une majoration de la moyenne des UE du semestre, dans le respect d'un plafond fixé à 0.5 point d'augmentation, quel que soit le nombre d'activités effectivement suivies par l'étudiant.

S'il existe une deuxième session, un bonus pris en compte en session 1 le sera également en session 2. En revanche, dans le cas où un étudiant ajourné doit repasser son semestre l'année suivante, il ne conservera pas le bénéfice des points de bonus obtenus.

Un bonus semestriel ne peut être pris en compte si l'activité bonifiée est identique au contenu d'un enseignement obligatoire ou optionnel présent dans le semestre (exemple : il n'est pas possible de faire valoir un bonus sport s'il existe une UE sport intégrée au cursus même).

3.C)b) En master 2

Aucune activité ne peut donner lieu à bonification en master 2.

3.D) Stages facultatifs

Par ailleurs, les étudiants ont la possibilité de faire des stages facultatifs dans les cycles L et M, obligatoirement accompagnés d'une convention. Ces stages font l'objet d'une validation préalable par le responsable de formation et d'une évaluation non créditée sous la forme d'une UE supplémentaire.

II) Cadrage propre aux Masters de la Faculté d'Economie et de Gestion

Article 1 : Validation

Validation de l'UE

Si l'UE comporte des éléments constitutifs, la note à l'UE est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des éléments qui la composent. Dans ce cas, les coefficients respectifs des éléments constitutifs de l'UE sont précisés dans les dispositions particulières propres à la formation. Si ces coefficients ne sont pas mentionnés, ils sont par défaut égaux à 1.

Toute UE obtenue par compensation, l'est définitivement, sans possibilité de renonciation.

Lorsqu'une UE est constituée de plusieurs éléments constitutifs, la notion de capitalisation de ces éléments est différente selon que ces éléments sont porteurs de crédits (dans ce cas il y a capitalisation définitive) ou pas (dans ce cas, il y a remise à 0 des notes des éléments constitutifs dans le cas d'un éventuel redoublement).

Validation du semestre

La note du semestre est obtenue par calcul de la moyenne des UE qui le composent, à laquelle s'ajoutent d'éventuels points de bonification.

Validation de l'année

En master 1, l'évaluation des connaissances est effectuée sur une session unique et les semestres se compensent entre eux pour la validation de l'année.

Article 2 : Régimes spéciaux d'études

Les étudiants relevant de régimes spéciaux d'études (cf liste en annexe) bénéficient d'aménagements particuliers précisés dans l'annexe.

Article 3 : Assiduité aux travaux dirigés (TD)

La participation aux TD est obligatoire. L'assiduité fait l'objet d'un contrôle et peut être prise en considération dans la note obtenue aux TD des différentes UE. Au-delà de trois absences justifiées ou injustifiées dans les TD d'une même UE ou d'un même élément constitutifs d'UE au cours d'un semestre, les étudiants sont considérés comme défaillants.

Dans certains cas exceptionnels (hospitalisation de longue durée), et après avis d'une commission ad hoc organisée au sein de la FEG, une dispense aux TDs pourra être substituée à la défaillance.

Article 4 : Sanctions

Toute fraude ou tentative de fraude avérée entraîne des sanctions allant du blâme à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur public (décret n° 95842 du 13 juillet 1995).

Article 5 : Matériels autorisés lors des examens

L'usage de documents ou de calculatrices fera systématiquement l'objet d'une autorisation ou d'une interdiction explicite dans les différents modes de contrôle de connaissance retenus (examen de fin de semestre, contrôle de TD).

La détention par les étudiants de matériels électroniques portatifs y compris éteints (du type téléphone portable, smartphone, tablette, ordinateur portable, ...) est rigoureusement interdite et soumet ces derniers à des sanctions (voir article ci-dessus).

Article 6 : Bonification semestrielle

En Master 1

La bonification prise en compte lors de l'unique session n'est pas conservée dans le cas où un étudiant ajourné doit repasser le semestre concerné par cette bonification l'année suivante.

Article 7 : Réclamations

Après publication des résultats du semestre, les étudiants ont accès à leurs copies pour informations et précisions sur les notes et résultats. Les demandes de consultation sont admises sous forme écrite et doivent être adressées au service de la Scolarité dans la limite de 8 jours à compter de la mise à disposition des relevés de notes individuels auprès des étudiants. Les étudiants ne peuvent présenter des réclamations qu'uniquement en cas d'erreur matérielle. La décision appartient alors au président du jury de semestre après proposition de l'enseignant.

III) Conditions particulières au Master Mention AIX-MARSEILLE SCIENCES ECONOMIQUES

Organisation générale du master

Le M1 est composé d'un tronc commun au premier semestre et dans la première moitié du deuxième semestre. Les étudiants devront choisir une pré-spécialisation pour la deuxième moitié du deuxième semestre. Ce choix se fait au début du deuxième semestre parmi :

- Macroéconomie et développement
- Econométrie
- Economie Publique
- Finance

Le M2 est organisé autour de six parcours qui font suite à cette pré-spécialisation. Il s'agit de:

Pré-spécialisation	Parcours
Macroéconomie et Développement	Macroéconomie et Développement
Econométrie	Econométrie
Economie Publique	Environnement-Santé
	Analyse des Politiques Publiques et fondements philosophiques
Finance	Econométrie Bancaire et Financière
	Finance et Assurance

Il est suivi d'un mémoire de Master ou d'un stage donnant lieu à un rapport.

Validation de l'UE comportant plusieurs éléments constitutifs

Pour les UE comportant plusieurs éléments constitutifs la moyenne de l'UE est obtenue en pondérant chaque élément constitutif par un coefficient égal à la proportion du volume horaire présentiel de cet élément dans le volume horaire présentiel de l'UE en question.

Dans l'état actuel des volumes horaires de la maquette, tous les coefficients des éléments constitutifs d'UE sont égaux à 1, sauf pour les UE suivantes:

M1 AMSE S1, UE « méthodologie »

ECUE « Statistique et économétrie appliquée avec SAS »	coefficient 3
ECUE « Optimisation, systèmes dynamiques et contrôle »	coefficient 6
ECUE « Théorie des jeux »	coefficient 3

M2 spécialité » Finance, parcours Econométrie bancaire et financière, semestre 4

UE « Anglais et informatique »

ECUE « Techniques informatiques de la finance »	coefficient 3
ECUE « Anglais financier »	coefficient 1

IV) Maquettes des enseignements du Master Mention AIX-MARSEILLE SCIENCES ECONOMIQUES

Remarque :

Sur la demande de la DEVE, l'intitulé de ces cours libellés en langue anglaise a été traduit en français. Il est donc de la responsabilité de l'étudiant, d'identifier ces intitulés en français aux cours effectifs dont l'intitulé et le contenu est pour l'essentiel en langue anglaise.

		ECTS
M1, Aix Marseille Sciences Economiques		60
Semestre 1		30
	Microéconomie avancée	6
	Macroéconomie avancée	6
	Econométrie	6
	Méthodologie	12
	Statistique et économétrie appliquée avec SAS	

		Optimisation, systèmes dynamiques et contrôle	
		Théorie des jeux	
		Semestre 2	30
		Analyse microéconomique	6
		2 cours à choisir parmi 3	
		Philosophie économique	
		Economie publique	
		Economie de l'incertain	
		Analyse macroéconomique	6
		Croissance et fluctuations	
		Macroéconomie internationale	
		Econométrie	6
		Econométrie données de panel	
		Séries temporelles	
		Spécialisation de 12 crédits à choisir:	12
		Macroéconomie/Développement	12
		Commerce international	
		Economie du travail	
		Bases de données et logiciels	
		Gestion de projet	
		Econométrie	12
		4 cours à choisir parmi 5	
		Economie du travail	
		Bases de données et logiciels	
		Gestion de projet	
		Evaluation des politiques publiques	
		Fondements statistiques de l'économétrie	
		Economie publique	12
		4 cours à choisir parmi 5	
		Bases de données et logiciels	
		Gestion de projet	
		Evaluation des politiques publiques	
		Economie de l'environnement	
		Economie de la santé	
		Finance	12
		4 cours à choisir parmi 5	
		Bases de données et logiciels	
		Gestion de projet	
		Fondements statistiques de l'économétrie	
		Finance	
		Asymétrie d'information en économie et finance	
		Macroéconomie et développement	120
		M2, spécialité Macroéconomie et développement	60
		Semestre 3	30
		Cours communs	6
		Problèmes d'économie appliquée I	

		Problèmes d'économie appliquée II	
		Croissance et Développement	9
		Mondialisation et croissance	
		Macroéconométrie ouverte	
		Croissance et développement	
		Choix de 15 crédits parmi 39	15
		Macroéconomie I	9
		Fluctuations	
		Croissance et environnement	
		Politiques de l'emploi	
		Macroéconomie II	6
		Politique Monétaire et Macroéconomie financière	
		Techniques de simulation	
		Développement I	9
		Économie urbaine et régionale	
		Economie du développement	
		Économie Politique	
		Développement II	6
		Econometrie des effets de traitement	
		Microéconométrie du développement	
		Applications	9
		Développement dans les pays méditerranéens	
		Projet de Développement	
		Un cours au choix dans UE optionnelles	
		Semestre 4	30
		Mémoire et stage	24
		Applications 2	6
		Politique macroéconomique	
		Economie du développement appliquée	
		Econométrie	120
		M2, spécialité Econométrie	60
		Semestre 3	30
		Cours communs	6
		Problèmes d'économie appliquée I	
		Problèmes d'économie appliquée II	
		Économétrie théorique I	6
		Econometrie des effets de traitement	
		Économétrie des modèles de durée et de transition	
		Économétrie appliquée I	6
		Méthodes d'évaluation non marchandes	
		Econométrie de la finance	
		Économétrie appliquée II	6
		Économétrie des inégalités et de la pauvreté	
		Econométrie du marché du travail	
		Modules Optionnels et professionnels	6
		2 cours à choisir parmi 3	

			Enseignements professionnalisés en économétrie	
			Politiques de l'emploi	
			Economie de la taxation	
			Semestre 4	30
			Économétrie Théorique II	6
			MMG et bootstrap	
			Économétrie non-paramétrique	
			Mémoire et stage	24
			Economie publique	120
			M2, spécialité Economie publique, parcours Analyse des politiques publiques et fondements philosophiques	60
			Semestre 3	30
			Cours communs	6
			Problèmes d'économie appliquée I	
			Problèmes d'économie appliquée II	
			Economie publique avancée	9
			Inégalité et justice sociale	
			Economie politique de la redistribution	
			Economie de la taxation	
			Méthodes d'évaluation des politiques publiques	6
			Econometrie des effets de traitement	
			Econométrie du marché du travail	
			Approfondissement	6
			Economie normative et éthique sociale	
			Économie des réseaux	
			Ouverture (1 cours au choix)	3
			1 cours au choix	
			Rationalité et décision	
			Projet de Développement	
			un cours dans le parcours Environnement-Santé ou Macroéconomie-développement	
			Semestre 4	30
			Enseignements professionnalisés	6
			Micro simulations des politiques fiscales	
			Aménagement et évaluation des politiques publiques	
			Economie et politique du logement	
			Mémoire et stage	24
			M2, spécialité Economie Publique, parcours Environnement-Santé	60
			Semestre 3	30
			Cours communs	6
			Problèmes d'économie appliquée I	
			Problèmes d'économie appliquée II	
			Evaluation des politiques publiques	6
			Econometrie des effets de traitement	
			Evaluation cout-bénéfice en santé et environnement	
			Problèmes Economiques de la santé et de l'environnement	6
			2 cours au choix sur 4	

			Economie et politiques de l'environnement	
			Economie et politiques de santé	
			Calculs appliqués à l'évaluation en santé	
			Économie des ressources naturelles	
			Approfondissement	6
			2 cours au choix parmi 4	
			Economie industrielle et secteur de la santé	
			Méthodes d'évaluation non marchandes	
			Croissance et environnement	
			Méthodes d'enquêtes de sciences sociales en environnement et santé	
			Ouverture	6
			2 cours au choix parmi 4	
			Rationalité et décision	
			Projet de Développement	
			1 cours du parcours santé-environnement parmi ceux non choisis ou 1 cours dans un autre parcours	
			1 cours dans la spécialité Macroéconomie et Développement	
			Semestre 4	30
			Mémoire et stage	24
			Enseignements professionnalisés	6
			2 cours au choix parmi 3	
			Approche économique de l'interaction Santé-Environnement	
			Enseignements professionnalisés en santé	
			Enseignements professionnalisés en environnement	
			Finance	120
			M2 spécialité Finance parcours Econométrie bancaire et financière	60
			Semestre 3	30
			Théorie et économétrie de la banque et de l'assurance	6
			Théorie de la banque et assurance	
			Econométrie de la banque	
			Théorie et économétrie des marchés financiers	6
			Théorie des marchés financiers	
			Econométrie de la finance	
			Théorie et économétrie des taux de change	6
			Econométrie des taux de change	
			Finance internationale	
			Risque et ingénierie financière	6
			Risques et nouveaux instruments financiers	
			Ingénierie financière	
			Anglais et informatique	6
			Techniques informatiques de la finance	
			Anglais financier	
			Semestre 4	30
			Mémoire et stage	24
			Mémoire de recherche en économétrie appliquée	
			Stage - Mémoire	
			Théorie et économétrie de l'extraction d'informations	6

			Théorie de l'extraction d'informations sur les marchés de produits dérivés	
			Économétrie de l'extraction d'informations sur les marchés de produits dérivés	
			M2, spécialité Finance, parcours Finance et assurance	60
			Semestre 3	30
			Cours communs	6
			Problèmes d'économie appliquée I	
			Problèmes d'économie appliquée II	
			Analyse financière	9
			Finance internationale	
			Finance d'entreprise	
			Economie du risque et de l'assurance	
			Méthodes quantitatives en finance	6
			Économétrie des modèles de durée et de transition	
			Econométrie de la finance	
			Finance de Marché	9
			Gestion de portefeuille	
			Finance stochastique	
			Modèles de la finance	
			Semestre 4	30
			Ouverture	3
			1 cours à choisir parmi 2	
			Croissance et développement	
			Risque de crédit	
			Mémoire et stage	24
			Actuariat	3

Régimes Spéciaux d'Etudes (RSE) au titre de l'année 2015-2016¹
Document approuvé en CFVU du 12 février 2015

I –RSE au niveau d'AMU et de la composante selon le type de population	Définition	Aménagements« de droit » à la demande de l'étudiant		Aménagements particuliers accordés par la composante ² à la demande de l'étudiant
		Régime long d'études	Priorité choix groupes TD/TP	
Etudiants de Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE)	Etudiant bénéficiant d'une double inscription : dans un lycée à classe préparatoire de l'académie d'Aix-Marseille et à AMU.	X	X	X
Etudiants engagés dans la vie active	Etudiants bénéficiant d'un contrat de travail supérieur à 40 heures/mois – production obligatoire du contrat de travail	x	x	x
Etudiants engagés dans la vie universitaire	Membres titulaires et suppléants des conseils centraux et des conseils de composante	x	x	x
Etudiants engagés dans la vie étudiante	Membres titulaires et suppléants des conseils d'administration du CROUS, du CNOUS et des conseils du CNESER	x	x	x

¹Ces dispositions ne sont pas rétroactives.

²**Les aménagements d'études sont du ressort de chaque composante en fonction de l'organisation pédagogique des formations (exemples :** dispens d'assiduité, sauf pour les TP - aménagement des horaires de cours - examens adaptés [dispense de contrôle continu obligatoire et inscription au régime terminal] priorité dans le choix des groupes de TP/TD lorsque ces aménagements ne sont pas de droit - session spéciale d'examens dans le cas d'un contrôle continu intégral.)

Sportifs de Haut Niveau et sportifs professionnels	<p>Le Ministère chargé des sports institue trois listes de sportifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✦ Sportifs de haut niveau ✦ Sportifs espoirs ✦ Partenaires d'entraînement. <p><i>Les sportifs espoirs et les partenaires d'entraînement ne sont pas des sportifs de haut niveau.</i></p> <p>Les sportifs de haut niveau font partie de plusieurs catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✦ Elite ✦ Senior ✦ Jeune ✦ Reconversion. <p>La liste des sportifs de haut niveau est disponible sur le site : http://www.sports.gouv.fr/index/sport-et-compétition/sport-de-haut-niveau/liste-des-sportifs-de-haut-niveau</p> <p>Outre cette vérification, l'étudiant concerné est appelé à fournir un justificatif.</p>	<p style="text-align: center;">x</p>	<p style="text-align: center;">x</p>	<p style="text-align: center;">x³</p>
Artistes de Haut Niveau	<p>Etudiant dont l'implication forte dans une activité artistique pourrait justifier un aménagement d'études. L'éligibilité au statut sera appréciée par la Commission Artistes de Haut Niveau.</p>	<p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">x</p>
Etudiants en situation de handicap	<p>Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant.</p>	<p style="text-align: center;">x</p>	<p style="text-align: center;">x</p>	<p style="text-align: center;">x</p>
Etudiants engagés dans la vie associative	<p>Membres du bureau des associations – Associations en lien avec les missions de l'Université</p>			<p style="text-align: center;">x</p>
Chargés de famille				<p style="text-align: center;">x</p>
Etudiants engagés dans plusieurs cursus				<p style="text-align: center;">x</p>
Etudiants effectuant des stages longs				<p style="text-align: center;">x</p>

³ A minima appliquer la circulaire N°2006-123 du 1-8-2006 – BO du 7 septembre 2006
<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/32/MENE0601980C.htm>

**Régimes Spéciaux d'Études (RSE) accordés par la FEG (sur demande de l'étudiant)
au titre de l'année 2015-2016**

REGIME SPECIAL D'ETUDES CONCERNE	Cocher la case des RSE complémentaires autorisés par la composante	Types d'aménagements proposés pour chacun des RSE complémentaires
Etudiants engagés dans la vie associative (Membres du bureau des associations – Associations en lien avec les missions de l'Université)	<input type="checkbox"/>	
Chargés de famille	<input checked="" type="checkbox"/>	Aménagements spécifiques décidés en accord avec le responsable du diplôme pour les parents d'enfant âgé de moins de 4 ans au 30 Juin de l'année universitaire en cours.
Etudiants engagés dans plusieurs cursus	<input checked="" type="checkbox"/>	Dispense d'assiduité en travaux dirigés lorsque le diplôme préparé à la FEG n'est pas le diplôme principal Dispense d'assiduité aux devoirs surveillés hebdomadaires lorsque le diplôme préparé à la FEG n'est pas le diplôme principal Priorité dans le choix des travaux dirigés (si choix de non-dispense)
Etudiants effectuant des stages longs	<input type="checkbox"/>	